

Votes exprimés : Alexis Le blanc, Christine Lagabrielle, Sandrine Croity-Belz, Valérie Le Floch, Céline Launey, Marie-Pierre Cazals, Stéphane Perrissol, Marie-Pierre Souyri, Lolita Perez, Evelyne Auriac

Vote concernant la modification de la constitution du COS pour le poste de PU 16PR1712 – Psychologie du Travail

Lors du conseil de département du 5 décembre 2022, avait été votée la constitution du COS du poste de PU 16PR1712-Psychologie du Travail. La composition du COS à 8 membres avait été adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés (10 votants). Ce COS a été présenté devant le CSQ le 6 janvier 2023. Sa constitution a été acceptée par les membres du CSQ **sous réserve** de faire figurer un homme de plus dans le comité (règles de parité). Un collègue PR et spécialiste de la discipline a donc été contacté et a donné son accord de principe pour participer au COS. La proposition de composition du COS passe donc de 8 membres à **9 membres**. Il est composé de 6 femmes et 3 hommes (soit 33,3 % d'hommes et 66,6 % de femmes). Les départs récents à la retraite de collègues extérieurs PR hommes spécialistes du champ de la psychologie du travail, les impossibilités de participation des collègues hommes sollicités (à ce sujet, leurs courriels de réponse négative pourront être fournis si besoin est) et les potentiels conflits d'intérêts des collègues PR masculins encore en activité, justifient le nombre inférieur d'hommes à ce comité.

Le comité est composé de **6 membres externes** à l'établissement et de **3 membres internes** soit 66,6 % de membres externes. Le nombre de membres externes répond au principe des 50% minimum d'extérieurs. L'ensemble des membres du comité relève de la section du CNU correspondante au poste à pourvoir (section 16 : Psychologie et Ergonomie).

7 membres sur 9 sont spécialistes de la psychologie du travail et/ou orientation professionnelle. 2 membres si elles sont spécialistes de la psychologie, ne sont pas spécialistes de la psychologie du travail : l'une, vice-présidente du comité est professeure de psychologie clinique, la seconde est professeure de psychologie du développement,

Vote : (10 votants)	NPPV 0	ABS 0	CONTRE 0	POUR 10
---------------------	--------	-------	----------	----------------

La composition du COS, telle que spécifiée ci-avant, pour le poste PU 16PR1712 est adoptée à **l'unanimité** des membres votants

Relevé de décision établi par Marie-Pierre Cazals

Le 12 janvier 2023

